

En établissement scolaire, l'Assistance Sociale a pour mission :

La prévention et le traitement de l'absentéisme scolaire : prévention des exclusions et préventions des ruptures scolaires (absentéisme, problèmes de comportements, difficultés matérielles et administratives).

La protection des mineurs en danger: protection de l'enfance (adolescent en danger, victime de violences physiques ou psychologiques de négligences lourdes, de carences éducatives ;

Conflits intra-familiaux, prévention des processus de délinquance).

A partir d'entretiens menés auprès du jeune, des parents, des éléments recueillis dans l'établissement scolaire et en lien avec les services du Conseil Général, l'AS scolaire évalue la situation de danger, la demande et les ressources éducatives des parents et propose les aides adaptées.

L'insertion scolaire et sociale des jeunes

La scolarisation des adolescents handicapés : adaptation scolaire/scolarisation d'élèves porteurs de handicaps (situation liée à la santé et aux handicaps, difficulté d'orientation).

L'aide à la répartition des crédits d'aide sociale (fonds sociaux).

L'élaboration de projets destinés à prévenir les inadaptations : elle participe aux actions de prévention dans le cadre du CESC (Comité d'Education à la Santé et Citoyenneté) et du projet d'établissement.

En complément de l'action individuelle, des actions collectives peuvent être organisées sur les thèmes suivants : droits et devoirs des jeunes, citoyenneté, accès aux droits, conduites à risques, soutien à la fonction parentale.....